



Info par rapport à une situation difficile

Par **sofia66**, le **11/03/2019** à **11:15**

Bonjour, rnVoilà la situation, après un rachat d'entreprise il y a 2 ans pour laquelle nous avons contracté un prêt de 350 M e, nous sommes en grandes difficultés et craignons que d'ici peu nous ne pouvions plus payer créances et salariés rnIl nous reste donc 300 M e à régler à la banque au niveau du prêt bancaire sans compter les dettes que la situation générera client, fournisseurs, salariés rnJe suis la gérante de cette société en EURL rnJ'ai pour habitation principale une maison que j'ai achetée en SCI avec mon père il détient 1% et moi 99% et n'a rien apporté financièrement à cette SCI rnJe voulais savoir si les créanciers peuvent saisir mes parts de SCI pour éventuellement vendre mon logement principal même si mon père associé s'y oppose pour rembourser ma dette rnBien à vous

Par **morobar**, le **11/03/2019** à **11:56**

Bonjour,rnOuirnON ne vend pas votre logement, mais les parts que vous possédez dans la SCI.

Par **sofia66**, le **12/03/2019** à **10:42**

Bonjour, rnquel intérêt ils ont à saisir mes parts sans pouvoir vendre le bien ? rnIl ne récupéreront pas d'argent

Par **morobar**, le **12/03/2019** à **10:54**

Vos parts seront vendues aux enchères publiques.rnC'est à dire 3 fois rien.

Par **sofia66**, le **16/03/2019** à **01:04**

Bonjour, rnquel intérêt ils ont à saisir mes parts sans pouvoir vendre le bien ? rnil ne récupéreront pas d'argent

Par **morobar**, le **16/03/2019** à **08:23**

Si vos parts ne valent rien elles seront vendues pour pas cher et l'acheteur deviendra propriétaire de ces parts avec les droits que cela comporte. rnVous n'aurez plus de parts et votre dette n'en sera que peu diminuée.